

LES OUTILS POUVANT VOUS AIDER...

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 4 juin 2019

NOM DE L'ÉCOLE : À l'Orée-des-Bois	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
	445		Hélène Alain
ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
DATE : 4 juin 2019	190	255	Hélène Alain

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toutes formes d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. De plus, il répond aux nouvelles obligations de la Loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

NOTRE SITUATION :

<p>NOS FORCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les résultats du questionnaire (la sécurité à l'école : violence et intimidation) complété par les élèves de 3^e et 4^e année en 2018, indiquent que 92, 5 % des élèves n'ont pas vécu d'intimidation dans notre école. ➤ Référentiels en place : <ul style="list-style-type: none"> • Code de conduite appliqué par tous les intervenants (service de garde et école) • Programme <i>Vers le Pacifique</i>, depuis 2009-2010 ➤ Rôles et responsabilités : <ul style="list-style-type: none"> • Plan de surveillance stratégique 	<p>NOS PRIORITÉS D'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la constance et la cohérence des interventions par tous les membres du personnel. ➤ Communications aux parents sur les programmes en place. ➤ Travailler sur la perception qu'on les élèves sur les interventions des adultes. ➤ Augmenter les connaissances des élèves sur les conflits, la violence et l'intimidation ainsi que les outiller pour bien réagir dans ses situations. ➤ Analyser les résultats du sondage réalisé en 2015. puis, ajuster nos interventions pour 2015-2016
--	---

- Référentiel commun concernant les règles à respecter sur la cour d'école

➤ Réunion de tous les membres du personnel en début d'année pour se donner une vision commune

<p><u>En cours d'année</u> : Nombre mensuel de manquements majeurs et le nombre de dénonciations.</p> <p><u>En fin d'année</u> : Sondage : Questions sélectionnées en fonction de cet objectif.</p>	<p>Cueillette des données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Registre des manquements et des dénonciations. • Sondage. 	<p>Direction et T.E.S.</p>		
---	---	----------------------------	--	--

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

<ol style="list-style-type: none"> 1. Engagement de tous pour contrer tous types de violence. 2. Formations et conférences : <ul style="list-style-type: none"> Policière éducatrice, offre d'ateliers : <ul style="list-style-type: none"> - Vigile, vigilant, élèves de 1^{re} année Technicienne en éducation spécialisée <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers sur les agressions indirectes, élèves de 4^e année 3. Diffusion des règles de conduite 4. Développer une procédure pour l'accueil des nouveaux : <ul style="list-style-type: none"> - Élèves - Enseignants - Éducateurs, éducatrices - Tous les membres du personnel 5. À chaque deux mois, les élèves de 3^e et de 4^e année complètent un formulaire pour dire s'ils vivent de l'intimidation ou de la violence. Suivre la procédure établie : INTIMIDATION ET VIOLENCE (feuille orange). 6. Animation dans toutes les classes du préscolaire à la 4^e année une fois par mois, selon l'horaire établi en lien avec le programme <i>Vers le Pacifique</i>.
--

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

1. Communication :

Vers le pacifique

- Capsules aux parents sur les thèmes travaillés
- Signature des ateliers par les parents

Diffusion des règles de conduite dans le cahier de communication et engagement de tous (parents, personnel, élèves)

Feuille de route

2. Interventions :

Diffuser et s'approprier le protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

Intervention de tous les acteurs

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence. Site internet de l'école

Dans ce protocole, nous retrouvons :

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements et des plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou le témoin d'un acte.
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence, et ce, selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
- Les engagements et les démarches de la Direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents.

Rappelons que le Conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Dans notre école, nous avons également des règles de conduite. Ces dernières se retrouvent dans notre code de conduite, à l'intérieur du cahier de communication, et prévoient les éléments suivants :

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève.
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire).
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.